Séance du 7 février 2020 à 20h30

Convocation du 31.01.20 affichée le 31.01.20

Conseillers en exercice : 11. Présents : 10. Votants : 10.

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, Maire

PRESENTS : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Gisèle LOZIER, Pierre ANTHOUARD, Philippe GOHEL, Bruno GUERARD, Christine ROBINE, Delphine QUERY-VALOGNES, Didier LOIR, et Julien BERTOT

ABSENT : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Delphine QUERY-VALOGNES

Les conseillers ont reçu tous les dossiers à délibérer avec la convocation.

CAC – OFFRE DE SERVICE AUX FAMILLES ET PORTAGE DU CONVENTIONNEMENT CAF

La Communauté d'Agglomération (CAC) a restitué la totalité des compétences enfance-jeunesse aux communes. La délibération du 24 mai 2018 précisait qu'« en cas de restitution, les services ayant été dimensionnés à l'échelle des anciens territoires et dans l'attente d'une réflexion plus large sur les politiques petite enfance, enfance-jeunesse que doit engager la CAC, une gestion dans le cadre d'un service commun est à privilégier pour offrir une réponse adaptée et une évolutivité des services en fonction des besoins de proximité ».

Dans les pôles de proximité concernés, les conseils municipaux ont décidé de conserver une gestion collégiale de ces services et d'en confier la gestion, par l'intermédiaire de services communs, à la CAC. Les communes de Cherbourg en Cotentin et La Hague ont leur propre mode de gestion.

Principale partenaire financier pour l'exécution de ces services, la Caisse d'Allocation Familiale de la Manche a, en matière d'action sociale et familiale, fixé des nouvelles modalités d'accompagnement dont le remplacement du contrat enfance jeunesse -CEJ- qui participe au financement et développement des actions portées par les services communs et par certaines communes des pôles. La CAF et la CAC ont travaillé sur le nouveau dispositif, la convention territoriale globale (CTG).

Suite aux échanges avec les services de la CAF, il est proposé que la CTG constitue le nouveau cadre institutionnel partenarial pour l'ensemble des actions portées, directement ou collégialement dans un service commun, par les communes de moins de 10.000 habitants. En effet, les communes nouvelles de Cherbourg en Cotentin et de la Hague étant engagées chacune dans une CTG signée avec la CAF, elles ne sont pas concernées directement par la réflexion engagée par la CAF avec la Communauté d'Agglomération. Il est donc proposé d'exclure ces deux territoires, pour ce point, dans la prise de compétence.

La CTG serait signée avec la CAF de la Manche pour une durée de deux ans, délai nécessaire à la réalisation des objectifs partagés suivants :

- Structurer et pérenniser le partenariat existant : mise en œuvre d'instances de gouvernance, création d'une fonction de pilotage, permettre le renouvellement des conventions de financement et le transfert des CEJ,
- Créer les conditions favorables au développement équilibré des services du territoire : réalisation d'un état des lieux, favoriser l'émergence d'une politique enfance-jeunesse,
- Accompagner les projets en cours au sein des pôles de proximité.

Pour les communes nouvelles de Cherbourg en Cotentin et de La Hague déjà signataires d'une CTG, il est proposé qu'elles s'inscrivent en partenariat avec la CAC, pour développer les moyens de coordination de ces politiques dans un objectif de complémentarité.

Cette démarche globale associera également les partenaires institutionnels impliqués dans la dynamique du projet éducatif social local (Etat, Département, MSA, Chambre des Métiers, associations d'action familiale).

La signature de la CTG implique que la CAC dispose d'une compétence dédiée lui permettant d'accompagner les territoires concernés dans le développement des services aux familles, sachant que les communes conservent la compétence et leur pouvoir décisionnel dans la mise en œuvre des politiques.

Il est donc proposé de soumettre à l'avis du conseil municipal, le transfert de la compétence facultative suivante : « *Accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles ainsi que, pour les communes de moins de 10.000 habitants, le portage de la convention territoriale globale et de la démarche PESL issu de la coordination des actions communales* ».

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert de la compétence facultative à la CAC du Cotentin pour l'accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles ainsi que, pour les communes de moins de 10.000 habitants, le portage de la convention territoriale globale et de la démarche PESL issu de la coordination des actions communales.

CAC - Avenant n° 1 à la convention de service commun du Pôle de proximité de St Pierre Eglise

Le Conseil Communautaire a décidé, dans les délais fixés par la loi, de se prononcer sur la restitution des compétences optionnelles et supplémentaires ; ainsi qu'arrêter la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences concernées.
L'ancienne communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise disposait de services et équipements rattachés à ces restitutions.
La charte fondatrice de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC), validée par délibération du Conseil communautaire n° 2017-003 du 21 janvier 2017, prévoit d'accompagner les retours de compétences vers les communes, avec des propositions d'outils de mutualisation.
Dans le cadre de cet accompagnement, une convention portant la création d'un service commun « Pôle de Proximité de Saint Pierre Eglise» pour assurer collégialement les missions des communes de l'ancienne communauté de communes a été établie entre la CAC et les 14 communes adhérentes au service commun.
Considérant que l'article 12 de ladite convention prévoit des modifications par voie d'avenant, la commission territoriale de service commun du pôle de proximité de Saint Pierre Eglise, après en avoir débattu, propose

- de modifier les articles 1 et 9 de la convention de service commun
- d'ajouter un article portant sur la préparation des actes et l'ordonnancement des opérations

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant n° 1 à la convention de service commun, après en avoir délibéré et à la majorité (9 voix POUR et 1 voix CONTRE):
- ACCEPTE l'avenant à la convention de service commun du pôle de proximité de saint Pierre Eglise,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant.

CAC - Règlement du Service Commun du Pôle de proximité de St Pierre Eglise

Par délibération en date 14 décembre 2018, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Service Commun du Pôle de Proximité de St Pierre Eglise, porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, pour la gestion des compétences restituées aux communes, au 1er janvier 2019.
Un groupe de travail « règlement » a été constitué et a contribué à l'écriture du projet de règlement de fonctionnement de Service Commun, basé sur le maintien de la solidarité entre les communes qui existait antérieurement et la continuité des services publics.
Ce règlement est appelé à évoluer dans le temps, pour s'adapter au plus près au bon fonctionnement du service commun. Les évolutions donneront lieu à la passation d'un avenant soumis à la Commission de Territoire de service commun et aux conseils municipaux des communes membres du service commun.
La commission de territoire du service commun a approuvé ce projet le 16 décembre 2019.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du règlement, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- approuve le projet de règlement de fonctionnement du Service Commun du Pôle de Proximité de Saint Pierre Eglise, tel que joint en annexe.
- autorise le Maire à signer le règlement et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SDEM50 – MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

– Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;

– Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;

– Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autres que la compétence AODE ;

– Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;

– Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;

– S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification des statuts proposée par le SDEM50.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE NOTRE DAME POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

L'école Notre Dame à St Pierre Eglise organise un voyage scolaire à Rome pour les 118 élèves du collège et sollicite une subvention pour les 3 enfants de Tocqueville qui participeront au voyage, du 9 au 14 mars 2020.

Le coût du voyage est de 840 € par élève, l'école souhaiterait que la participation des familles ne dépasse pas 490 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION) décide de verser à l'école Notre Dame la somme globale de 300 €.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le conseil établit les tours de garde du bureau de vote pour les élections municipales de 15 et 22 mars.

8h00 à 10h00 : Chantal DUCOURET et Gisèle LOZIER
10h00 à 12h00 : Christine ROBINE et Julien BERTOT
12h00 à 14h00 : Delphine QUERY-VALOGNES et Didier LOIR
14h00 à 16h00 : Pierre ANTHOUARD et Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE
16h00 à 18h00 : Daniel LEBEURY et Philippe GOHEL

VOIRIE

L'Agence des routes du Conseil Départemental va intervenir prochainement sur les ralentisseurs installés dans le bourg.

Bruno Guérard signale que le bas-côté de la route d'Ingleville est très endommagé, à un endroit.

L'entreprise AGRIAL effectue des terrassements en vue d'agrandir le site « route de la Gare » ; ce qui va augmenter le trafic des véhicules lourds. Le conseil demande au Conseil Départemental de ressortir le projet de déviation par la chasse du Capital.

TRAVAUX AU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Daniel Lebeury informe le conseil que le beau-père de Mme Cauchois, locataire du logement, a refait intégralement et gratuitement la salle de bain du logement. La commune lui a fourni les matériaux. Il a commencé l'isolation des chambres. Daniel Lebeury souligne la qualité des travaux réalisés, pour lesquels l'intéressé ne souhaite pas recevoir de rétribution.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et du 1er adjoint, en remerciement des travaux, décide d'accorder des bons d'achat de nourritures et produits de vie courante à Mme Cauchois, à concurrence de 500€

TRAVAUX A L'EGLISE

Le tableau « le sacrifice d'Abraham » restauré par Mme Archimbaud a été installé dans la chapelle nord, à la place du confessionnal. Classé « monument historique », sa restauration a été subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et par le Conseil Général.

L'étude en vue de travaux d'assainissement de l'église est en cours. M. Pougheol, architecte, viendra lundi prochain.

La commune a inscrit l'église à l'opération « Pierres en Lumières » 2020.

L'association pour la sauvegarde de l'église organisera une foire aux livres les samedi 11, lundi 13 et mardi 14 juillet, mais pas le dimanche 12 ; une balade découverte fin juillet et son assemblée générale le 25 avril.

AFFAIRES DIVERSES

- FIBRE OPTIQUE : beaucoup de nouveaux poteaux ont été plantés pour le passage de la fibre optique en aérien. Les câbles devraient être installés prochainement et les essais commencer dans 3 mois. Manche Numérique devrait valider les tests 2 mois plus tard.
- le Comité des fêtes organisera une soirée jeux de société samedi prochain ; un repas champêtre au village d'Ingleville en été ; une soirée lecture sur Alexis de Tocqueville, au château.